

Annexes

Document n°1 : Carte IGN du secteur de NOGENT LE SEC (27190)

Document n°2 : Extrait du plan cadastral parcelle AC 24 de NOGENT LE SEC (27190)

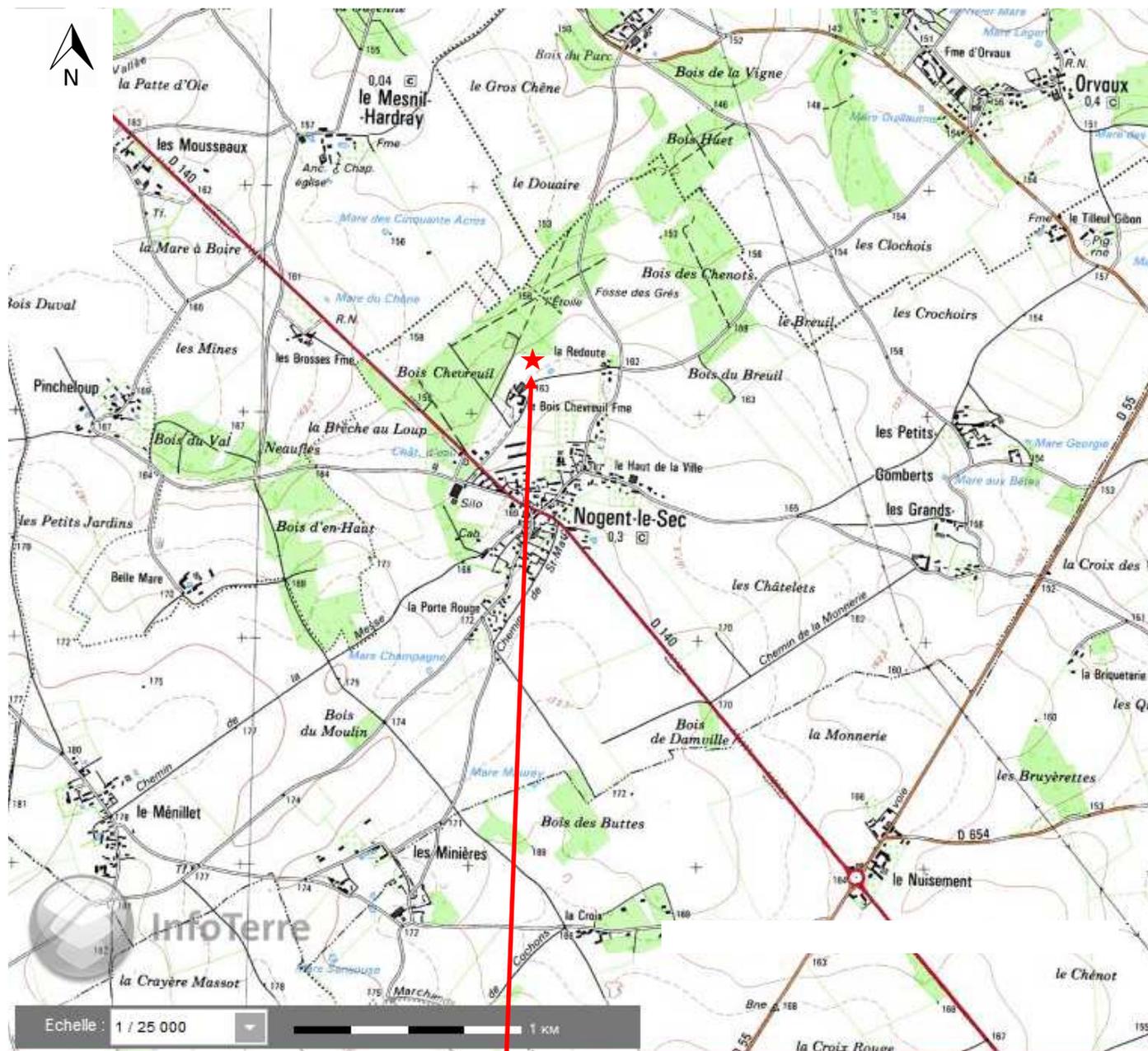
Document n°3 : Photos d'implantation de la zone d'implantation

Document n°4 : Carte géologique du secteur de NOGENT LE SEC(27190)

Document n°5 : Copie de la fiche de déclaration code minier

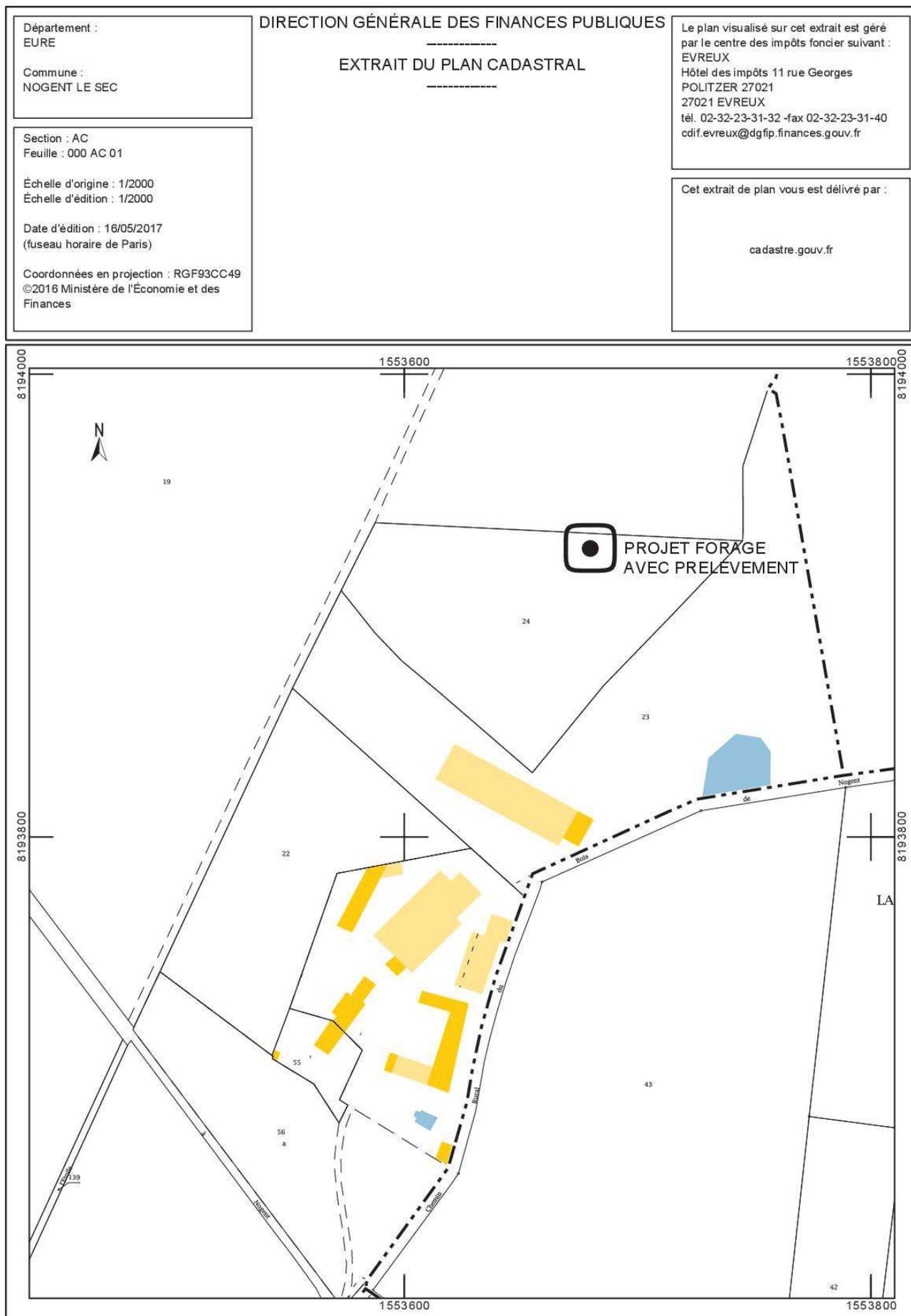
Document n°6 : Fiche masse d'eau n° FRHG211

1. EXTRAIT DE CARTE IGN

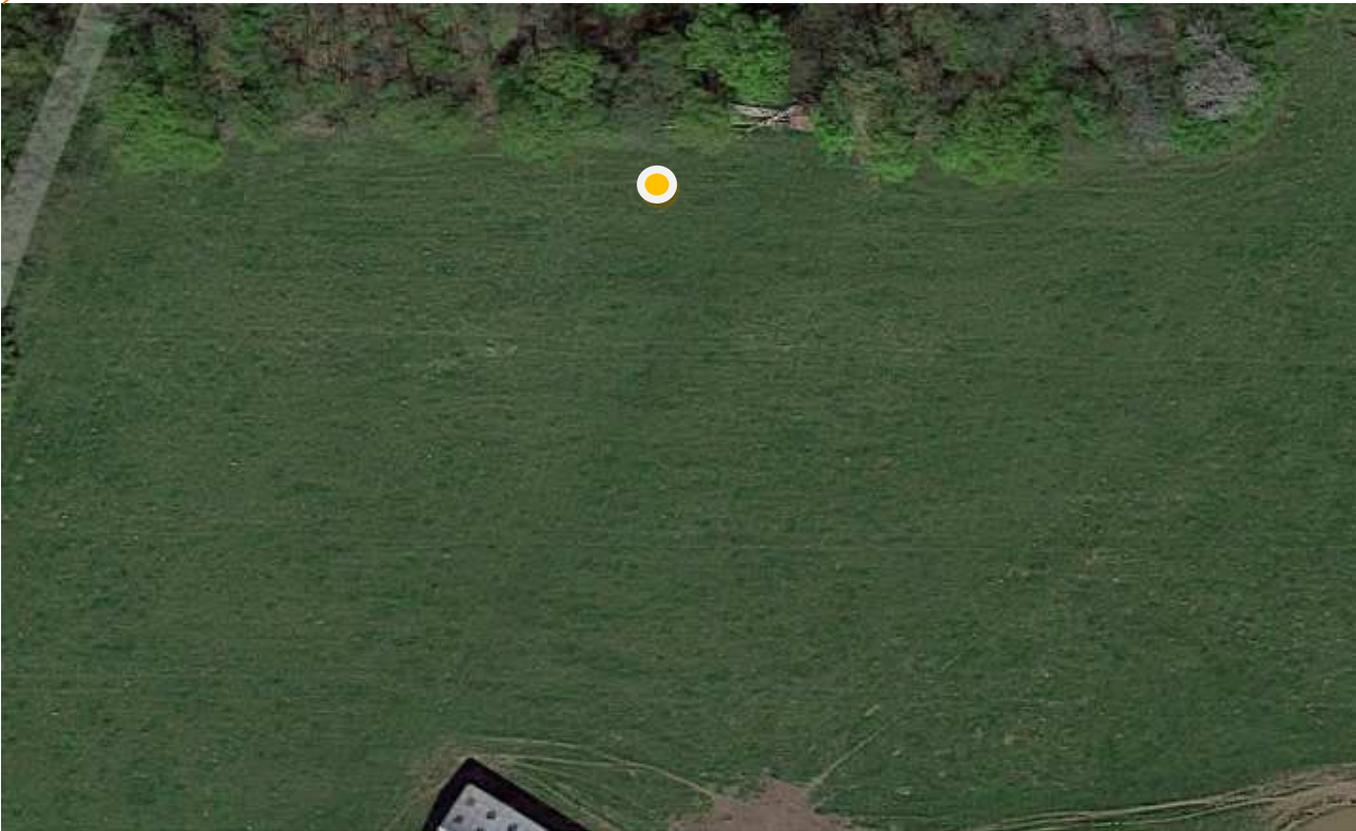
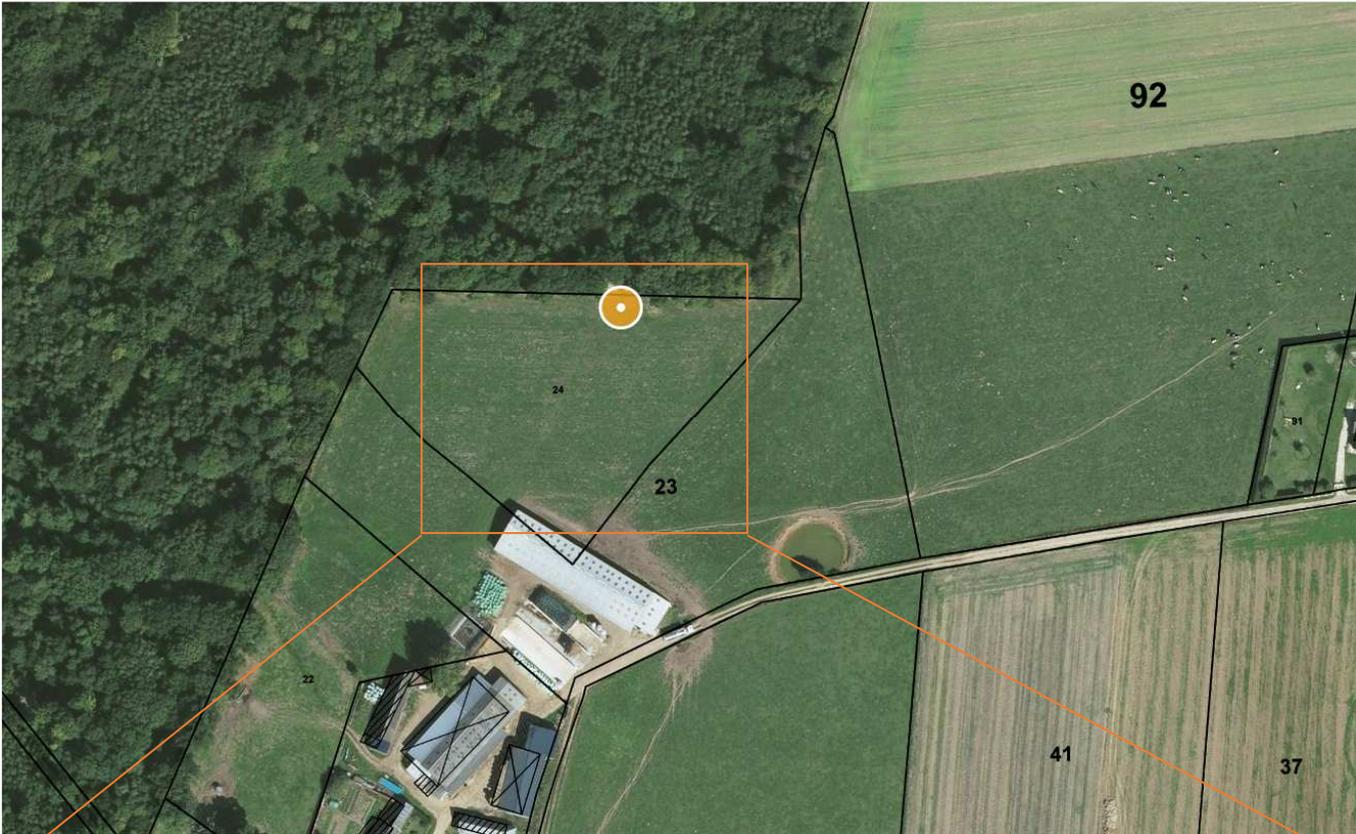


Projet forage EARL GAILLARD NEVEU

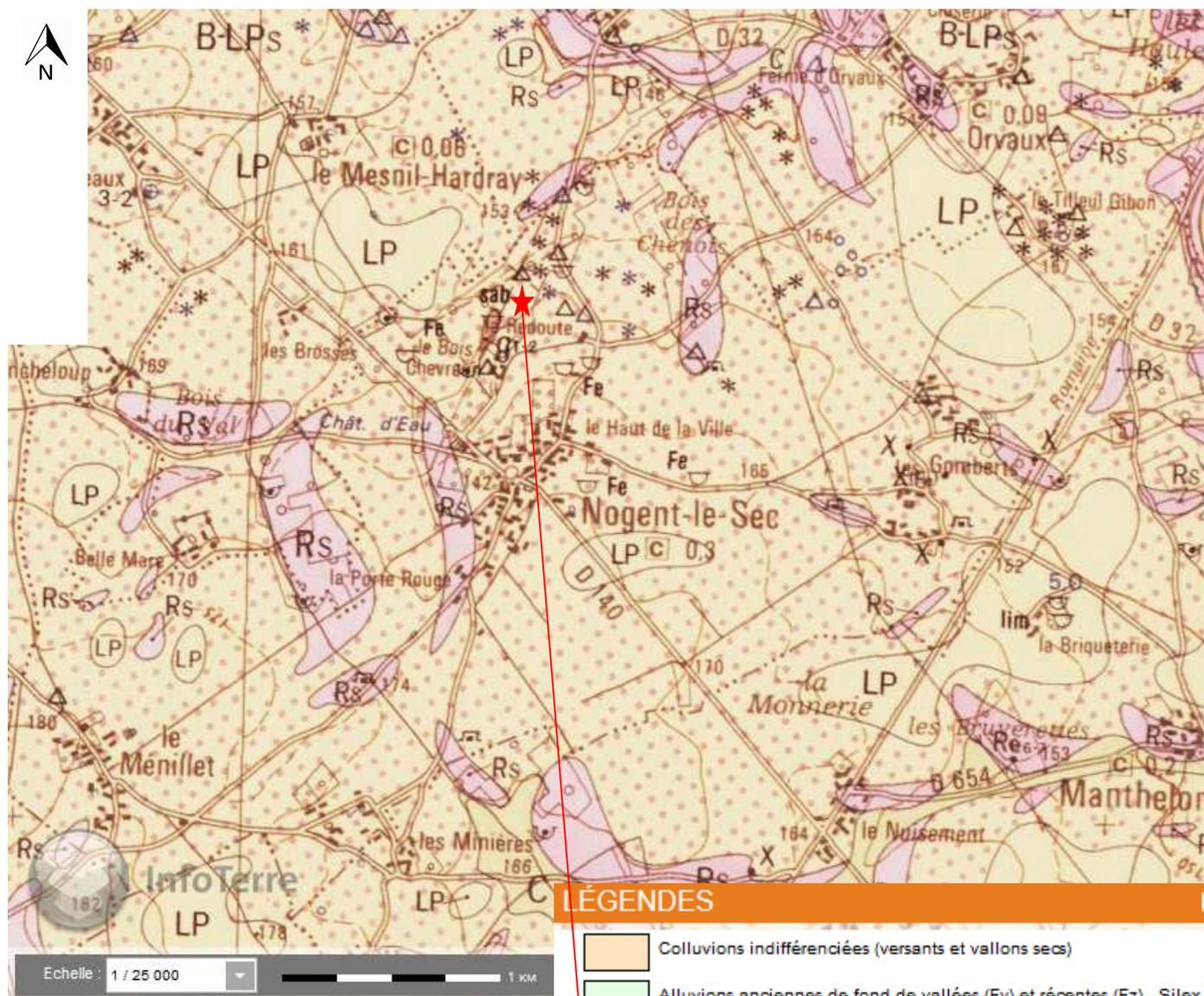
2. PLAN CADASTRAL



3. PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION



4. CARTE GEOLOGIQUE



LÉGENDES

-  Colluvions indifférenciées (versants et vallons secs)
-  Alluvions anciennes de fond de vallées (Fy) et récentes (Fz) : Silex et graviers, limons et sables
-  Alluvions anciennes de niveaux mal déterminés: cailloutis grossiers accompagnés parfois d'une matrice argilo-sableuse brun rouge
-  Limons indifférenciés, souvent argileux
-  Biefs et limons à silex : silex fragmentés dans une matrice principalement argilo-sableuse (biefs) ou limoneuse (limon à silex)
-  Formation résiduelle à silex, solifluée sur les pentes dans une large mesure, silex inclus dans une matrice argileuse ou argilo-sableuse
-  Galets marins résiduels

5. DECLARATION CODE MINIER

FICHE DE DÉCLARATION UNIQUE PRÉALABLE AUX TRAVAUX SOUTERRAINS (article L411-1 du nouveau code minier)

**A renvoyer complétée au moins 15 jours avant le début des travaux à
DREAL Haute-Normandie / Service Ressources
1, rue Dufay - 76100 ROUEN**

Propriétaire de l'ouvrage :

Nom, prénom (ou raison sociale) : Earl Gaillaud Neveu
Adresse complète : 7 Chemin du Bois Chevreuil
27100 Nogent le Sec

Entrepreneur :

Nom, prénom (ou raison sociale) : G.T.R. Forages
Adresse complète : les moulins 61100 Thorbilly sur
maireu

Localisation des travaux :

Département : Eure Commune : Nogent le Sec
Rue et n° (ou lieu-dit) : 7 Chemin du Bois Chevreuil
Référence cadastrale : section : AC parcelle(s) n° : 24
Date de début des travaux : / / Durée probable :

Nature des travaux :

Nature de l'ouvrage : Puits, (forage) sondage, excavation, piézomètre, autre :
Nombre : 1 Profondeur prévue (min et max si plusieurs ouvrages) : 110
Objet de la reconnaissance (sol, fondation, eau, géothermie,...) : eau

En cas de prélèvement d'eau prévu

Débit escompté : Q : 4 m³/h Q : 10 m³/j Q : 3600 m³/an

Nappe ou niveau aquifère dans laquelle le prélèvement va être effectué :

Utilisation des débits prélevés : Eau destinée à l'alimentation en eau potable d'une collectivité, Eau service public utilisée uniquement pour voirie, égout, incendie, ..., Eau utilisée pour alimenter toute surface d'eau superficielle (ex. : étang), Eau industrielle y compris eau de refroidissement, Eau agricole, également pour cressonnières, Eau irrigation, Eau aspersion, Eau pisciculture, Eau cheptel, Eau domestique, Pompe à chaleur, Piézomètre, Autres :

Préciser avec ou sans usage alimentation :

A. Nogent le Sec le 08/02/2017 Signature NEUVE

Les informations contenues dans ce formulaire ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et de la sauvegarde, elles pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (art. 34 et 36)

Depuis le 1er janvier 2009, tout ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à usage domestique doit être déclaré en mairie. Cette nouvelle déclaration présente un double enjeu : elle participe à la connaissance et à la préservation de la ressource en eau souterraine, d'une part, et à la protection du réseau public de distribution d'eau potable vis-à-vis des risques de contamination (doubles réseaux de qualité d'eau différente), d'autre part.

Un site internet à destination des particuliers et des communes a été mis en place en février 2009 conjointement par le ministère en charge de l'écologie, le ministère de la santé et le ministère de l'intérieur. Ce site à caractère informatif (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-forages-domestiques-.html>) permet le téléchargement du formulaire de déclaration, met à disposition les textes réglementaires relatifs à la déclaration, explique les enjeux liés à la déclaration et répond aux questions que peuvent se poser les communes et les déclarants.

6. FICHE MASSE D'EAU

